

ACTU | Ain et région

**AIN**

# **Le Sénat adopte la proposition de loi de Patrick Chaize sur le numérique**



*Patrick Chaize, sénateur de l'Ain. Photo Progrès /Laurent THEVENOT*

Le Sénat a adopté mardi 12 janvier 2021, la proposition de loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (130 signatures). Pour le sénateur Les Républicains de l'Ain Patrick Chaize, qui

l'a portée et présentée, c'est l'« [aboutissement d'un an de travail](#) ».

Un travail instigué en décembre 2019 lorsqu'il a été nommé pour mener la mission d'information en la matière. « Avant ça, il n'existait aucun chiffre sur l'empreinte environnementale du numérique en France », précise-t-il. « Si on ne prête pas attention à ce qu'il se passe, on va tuer le numérique. Si on veut qu'il se déploie dans nos vies, il faut maîtriser le sujet. »

En juin 2020, Patrick Chaize avait émis 25 propositions pour une transition numérique écologique. Ils figurent « tous et même davantage avec l'apport complémentaire de certains collègues » dans cette loi déposée le 12 octobre 2020.

Cette loi se décompose en quatre « leviers prioritaires ». « Le texte prévoit ainsi, dès le plus jeune âge, la mise en place d'une éducation à la sobriété numérique », écrit Patrick Chaize dans un communiqué. Il s'agit notamment de lutter contre l'obsolescence des appareils.

La loi vise au contraire à encourager les usages écologiquement vertueux. Les opérateurs numériques devraient ainsi souscrire à « des engagements environnementaux pluriannuels contraignants auprès de l'Arcep (l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) ».